

## Résolutions d'organismes du milieu (mise à jour de l'annexe E7, volume 3, étude d'impact sur l'environnement)

Date de la résolution	Expéditeur	Destinataire	Numéro de résolution et objet
<b>Mauricie</b>			
28 mai 2012	Jean-Sébastien Poirier, Service du greffe, Ville de La Tuque  Signataire : Normand Beau- doin, maire et président de l'Agglomération de La Tuque	Jacques A. Chauvette, directeur régional – Mauricie et Centre-du-Québec  Hydro-Québec, direction – Affaires régionales et collectivités	AGG-2012-02-052  Demande de révision du Programme de mise en valeur intégrée / projet de ligne de transport à 735 kV par Hydro-Québec
23 novembre 2012	Jean-Sébastien Poirier, Service du greffe, Ville de La Tuque  Signataire : Normand Beau- doin, maire et président de l'Agglomération de La Tuque	Jacques A. Chauvette, directeur régional – Mauricie et Centre-du-Québec  Hydro-Québec, direction – Affaires régionales et collectivités	AGG-2012-11-101  Demande à la ministre des Ressources naturelles de revoir à la hausse le Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec pour le projet de ligne de transport à 735 kV par Hydro-Québec
<b>Lanaudière</b>			
<b>Information-consultation sur les corridors</b>			
23 novembre 2011	MRC de Matawinie	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	CM-477-2011  Reconnaître préliminairement le corridor ouest de moindre impact et demander à Hydro-Québec d'analyser un quatrième corridor au nord du réservoir Taureau
30 novembre 2011	MRC de D'Autray	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	2011-11-373  Signifier à Hydro-Québec TransÉnergie que le conseil des maires s'oppose à l'aménagement d'une ligne à 735 kV dans le corridor est.
7 décembre 2011	Municipalité de Mandeville	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	403-12-2011  Signifier à Hydro-Québec TransÉnergie que le conseil municipal de Mandeville s'oppose à l'aménagement d'une ligne à 735 kV dans le corridor est.
12 décembre 2011	Municipalité de Saint-Didace	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	2011-12-153  Signifier à Hydro-Québec TransÉnergie que le conseil municipal de Saint-Didace s'oppose à l'aménagement d'une ligne à 735 kV dans le corridor est.
20 décembre 2011	Association chasse et pêche de Mandeville	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	93-12-11  S'opposer vivement à ce qu'Hydro-Québec TransÉnergie aménage une ligne à 735 kV dans le corridor est.
20 décembre 2011	Association des propriétaires du lac Deligny	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	93-12-11  S'opposer vivement à ce qu'Hydro-Québec TransÉnergie aménage une ligne à 735 kV dans le corridor est.

## Résolutions d'organismes du milieu (suite)

Date de la résolution	Expéditeur	Destinataire	Numéro de résolution et objet
21 décembre 2011	Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	2011-178 Signifier à Hydro-Québec TransÉnergie que le conseil municipal de Saint-Cléophas-de-Brandon s'oppose à l'aménagement d'une ligne à 735 kV dans le corridor est.
28 janvier 2012	Regroupement des associations de Mandeville en environnement	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	<i>Résolution non numérotée</i> Préoccupé quant à un choix du corridor est pour la ligne à 735 kV et désire être entendu lors des consultations publiques à venir.
7 février 2012	Zec des Nymphes	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	ZNCA-105-11 De s'opposer catégoriquement au passage de la ligne sur le territoire de la zec des Nymphes à cause des impacts sur les paysages, l'environnement et la faune.
21 février 2012	Association des propriétaires du lac Creux et du lac à l'Île (Westmount)	Hydro-Québec	<i>Résolution non numérotée</i> Préoccupé quant à un choix du corridor est pour la ligne à 735 kV et désire être entendue lors des consultations publiques à venir.
4 mars 2012	Association des propriétaires du lac Sainte-Rose (Mandeville)	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	<i>Résolution non numérotée</i> Préoccupé quant à un choix du corridor est pour la ligne à 735 kV et souhaite plutôt l'aménagement du corridor ouest.
<b>Information-consultation sur les tracés</b>			
4 juin 2012	Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	<i>Résolution non numérotée</i> S'oppose fermement à la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV sur son territoire et demande à la MRC de Joliette et à l'UPA d'appuyer sa résolution ainsi qu'à la députée d'intervenir.
11 juin 2012	Municipalité de Saint-Liguori	Sans objet	2012-134 S'oppose fermement à la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV sur son territoire et demande à la MRC de Montcalm et à l'UPA d'appuyer sa résolution ainsi qu'à la députée d'intervenir auprès des autorités responsables.
11 juin 2012	Municipalité de Saint-Zénon	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	102-06-12 Que la municipalité appuie l'Association des propriétaires du lac Saint-Sébastien pour sa demande d'utilisation d'alternatives au passage éventuel de la ligne.
12 juin 2012	Tourisme Lanaudière	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	12-37 S'oppose à l'implantation d'une nouvelle ligne à 735 kV sur le territoire de la région Lanaudière et veut être entendue à ce sujet lors d'éventuelles audiences.

## Résolutions d'organismes du milieu (suite)

Date de la résolution	Expéditeur	Destinataire	Numéro de résolution et objet
16 juin 2012	Association pour la protection de l'environnement du lac Léon	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	<i>Résolution non numérotée</i> Demande à Hydro-Québec de ne pas implanter ladite ligne sur le territoire et dans les environs de Sainte-Marcelline-de-Kildare.
19 juin 2012	MRC de Joliette	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	150-06-2012 Appuie Saint-Ambroise-de-Kildare, demande à Hydro-Québec de revoir le tracé de ligne à 735 kV et transmettra copie de la résolution aux intéressés dont un groupe de citoyens de cette municipalité, la députée de Joliette et le député de Berthier.
9 juillet 2012	Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	1306-2012 Demande à Hydro Québec de maximiser les infrastructures et les tracés déjà existants et de revoir ses études d'impacts environnementales et surtout de procéder à des études sur les impacts économiques et sur la santé à long terme.
11 juillet 2012	MRC de Matawinie	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	CM-253-2012 Appuie les demandes de Saint-Zénon, de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline concernant le tracé de la future ligne à 735 kV et mandate le comité administratif de la MRC de traiter le dossier avec Hydro-Québec.
21 août 2012	MRC de Montcalm	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	127 561 Demande à Hydro-Québec d'organiser une rencontre sur le projet de ligne à 735 kV impliquant l'ensemble des élus des MRC de Lanaudière afin de discuter des scénarios proposés à un niveau régional.
21 août 2012	Municipalité de Rawdon	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	13-327 Appuie les agriculteurs du rang Kildare en faveur de corridors alternatifs, se dit confiant qu'Hydro-Québec minimisera l'impact de la construction du corridor de ligne sur une agriculture dynamique et, si en définitive, on procédait à l'expropriation d'une partie des érablières, que les règles de droit public en cette matière s'appliquent.
19 septembre 2012	Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	CA 2012-031 Préoccupé quant à l'impact négatif du projet sur le secteur agrotouristique lanaudois, questionne la nécessité de sa réalisation pour le développement économique de Lanaudière, souhaite participer aux audiences traitant du projet pour informer notamment sur le portrait de l'agrotourisme.

## Résolutions d'organismes du milieu (suite)

Date de la résolution	Expéditeur	Destinataire	Numéro de résolution et objet
15 novembre 2012	Fédération de l'UPA de Lanaudière	Première ministre du Québec	<i>Résolution non numérotée</i> Remet en question le projet de ligne à 735 kV d'Hydro-Québec et demande au gouvernement de reconsidérer et de justifier sa pertinence.
28 novembre 2012	MRC de Matawinie	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	CM-424-2012 Appuie les représentations des citoyens s'opposant au tracé actuel de la ligne et demande à Hydro-Québec de reconfirmer les besoins de la ligne et de modifier les deux tracés, tant dans les variantes est que ouest, au niveau de la portion sud de la MRC Matawinie.
4 décembre 2012	Conseil régional de l'environnement de Lanaudière	Sans objet	CA121204-03 Apporte son soutien aux citoyens touchés par le projet en questionnant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec sur la justification de cette ligne.
5 décembre 2012	Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	<i>Résolution non numérotée</i> Remet en question le projet de ligne à 735 kV, demande au gouvernement d'en justifier la pertinence et à Hydro-Québec de ne pas installer une ligne à moins d'un kilomètre de tout élevage agricole existant.
<b>Information sur la solution retenue</b>			
15 janvier 2013	MRC de Montcalm	Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et secrétaire générale	127 739 Demande à Hydro-Québec de reconsidérer la nécessité d'une telle ligne ou, le cas échéant, d'examiner un autre tracé que celui du territoire des Plaines de la Nouvelle Acadie et de la MRC Montcalm.
23 avril 2013	Conseil d'administration de la Fédération de l'UPA de Lanaudière	Pierre-Karl Péladeau, président du conseil d'administration	<i>Résolution non numérotée</i> Remet en question le projet de ligne à 735 kV, demande au gouvernement d'en justifier la pertinence et à Hydro-Québec de ne pas installer une ligne à moins d'un kilomètre de tout bâtiment d'élevage. Enfin, le CA s'oppose au passage de la ligne dans les érablières.
17 septembre 2013	MRC de Montcalm	Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et secrétaire générale	138 040 Considérant, entre autres, les résultats d'une étude commandée par les opposants au projet, la MRC s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne sur son territoire.

## Résolutions d'organismes du milieu (suite)

Date de la résolution	Expéditeur	Destinataire	Numéro de résolution et objet
19 septembre 2013	Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	CRÉ-CA-13-73-19 Considérant, entre autres, les résultats d'une étude commandée par les opposants au projet, la MRC s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne sur son territoire.
9 octobre 2013	MRC de Joliette	Conseiller à la direction – Affaires régionales et collectivités	216-10-2013 Considérant, entre autres, les résultats d'une étude commandée par Citoyens sous haute tension, qui ont demandé un appui exprès, la MRC s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne sur son territoire.
21 octobre 2013	Congrès régional de la Fédération de l'UPA de Lanaudière	Pierre-Karl Péladeau, président du conseil d'administration	<i>Résolution non numérotée</i> Considérant, entre autres, les résultats d'une étude commandée par Citoyens sous haute tension, qui ont demandé un appui exprès, la MRC s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne sur son territoire.
11 février 2014	Ville de Rawdon	Hydro-Quebec	<i>Rawdon 14-71</i> Appui aux Citoyens sous haute tension et s'oppose à une nouvelle ligne à 735 kV sur son territoire ainsi que dans Lanaudière.
2014-03-12	MRC de Matawinie	Hydro-Québec	<i>CM-097-2014</i> Appui unanime à la municipalité de Rawdon dans ses démarches et de demander à Hydro-Québec de démontrer le besoin de la ligne
2014-05-14	MRC de Matawinie	Hydro-Québec	<i>CM-154-2014</i> Demande de Citoyens sous haute tension de prendre position par rapport au projet de ligne à 735 kV et adoption d'une résolution s'opposant au passage de la ligne à 735 kV sur son territoire.
2014-06-16	Municipalité de Chertsey	Hydro-Québec	Opposition au passage de la ligne sur le territoire de la municipalité.